

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'Université de Franche-Comté

Séance du mardi 23 février 2016

(PV relu et validé par les membres de la CFVU dont le mandat s'est achevé le 4 avril 2016 au soir)

La Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'Université de Franche-Comté s'est réunie le mardi 23 février 2016 à 14h00, à la Maison de l'Université, salle 116, 1 rue Claude Goudimel à Besançon, sous la présidence de Monsieur Frédéric Muyard, Vice-président de l'Université de Franche-Comté.

Etaient présents :

Collège A

Thérèse LEBLOIS (UFR ST)
Didier CHAMAGNE (UFR STGI Belfort)
qui a reçu procuration de Fabrice LALLEMAND
Bernard PARRATTE (UFR SMP)
qui a reçu procuration de François GILLET
Christophe RAMSEYER (UFR ST)

Collège B

Frédéric MUYARD (UFR SMP)
qui a reçu procuration de Margareta KASTBERG
Florence LANCIEN (UFR ST)
Laurence RICQ (UFR ST)
qui a reçu procuration de François COCHARD
Pascale BRENET (UFR SJEPEG)
qui a reçu procuration de François MARECHAL

Collège des Usagers

Thibaut STEINMETZ (UFR SMP)
Aïman DILOU (UFR ST)
Sophie GAUDEFROY (UFR SMP)
Nathael SAVONET (UFR SMP)
Jean Manuel GRAVIER (UFR SMP)
Océane HUZ (UFR ST)
Louis BARDOT (UFR SLHS)

Collège des Personnels IATOS

Anne-Marie WINNINGER (UFR SMP)
Martine POCHARD (SCD)
qui a reçu procuration de Michel LACAILLE

Personnalités extérieures

Didier KLEIN (Pavillon des Sciences)

Personnalités invitées

Elodie BELLE (MDU)
Céline MAILLOT (MDU)
Fabrice BOUQUET (CTU)
Saïd NOURINE (CLA)
Maryline CHIRON (CROUS)

Personnalités excusées

Fabrice LALLEMAND (IUT BV)
François GILLET (UFR ST)
François MARECHAL (IUT BV)
François COCHARD (UFR SJEPEG)
Margareta KASTBERG (UFR SLHS)
Michel LACAILLE (OBSERVATOIRE)
Dominique FROMENT (CROUS)

Frédéric Muyard ouvre la séance à 14h10, le QUORUM étant atteint.

1. Informations diverses

a. Remerciements

Frédéric Muyard tient à remercier l'ensemble des membres de cette commission qu'il a eu plaisir à animer pendant ces 4 années. Lors des dernières commissions, il y a eu quelques difficultés pour atteindre le QUORUM et il souligne à ce titre l'importance de la présence des étudiants. Les échanges ont été riches et les dossiers à traiter nombreux.

Il remercie également chaleureusement Réjane Arce qui a assuré le remplacement d'Elodie Belle durant son congé maternité et qui a contribué au bon fonctionnement du pôle formation à une période très chargée du calendrier.

b. Les JPO

Cette année, les JPO ont bien fonctionné puisqu'il y a eu 2,5 points de plus de fréquentation que l'an dernier. Au total, c'est 4 760 lycéens et étudiants qui se sont déplacés, souvent accompagnés de leurs parents pour un total de 12 000 visiteurs sur l'ensemble des sites universitaires (soit 400 visiteurs de plus que l'an dernier).

c. Application de saisie de l'offre de formation

Frédéric Muyard salue le dynamisme du groupe de travail piloté par Karin Monnier-Jobé et composé de la DSI avec la participation de Fabrice Bouquet, qui a travaillé sur le déploiement de l'outil *Kofr*. Actuellement, ils terminent les éléments de macro ; un peu de retard ayant été pris. L'outil va être présenté à Besançon et dans le Nord Franche-Comté début mars.

d. Présence de Didier Klein (Pavillon des Sciences de Montbéliard)

Frédéric Muyard salue la présence de Didier Klein, directeur du Pavillon des Sciences de Besançon qui participe pour la première fois à la CFVU en remplacement de Samuel Cordier.

e. Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Frédéric Muyard propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour sur la sélection en Master qui serait traité en questions diverses. Celui-ci n'a pas pu être anticipé lors de l'envoi de la convocation mais les publications sur ce thème se sont multipliées ces derniers jours et il semble difficile de faire l'impasse et de ne pas en parler.

Personne ne s'y oppose.

f. Tickets de parking

Frédéric Muyard précise le nouveau fonctionnement des tickets de stationnement suite au changement de système de gestion du parking Beaux-Arts.

2. Approbation des procès-verbaux des CFVU des 1^{er} décembre 2015 et 19 janvier 2016

Frédéric Muyard demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la CFVU du 1^{er} décembre 2015. Pas de remarque. Il le soumet à l'approbation des membres.

VOTE : le procès-verbal de la CFVU du 1^{er} décembre 2015 est adopté à l'**unanimité**.

Frédéric Muyard demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la CFVU du 19 janvier 2016. Pas de remarque. Il le soumet à l'approbation des membres.

VOTE : le procès-verbal de la CFVU du 19 janvier 2016 est adopté à l'**unanimité**.

3. Accréditation : point retour des rencontres avec les composantes

Le 19 janvier dernier ont été votées des remarques et préconisations par rapport à certains indicateurs (notamment ceux surlignés en jaune et rouge qui font office de témoins d'alerte). Un accompagnement par les composantes et l'équipe présidentielle a été décidé afin de discuter des indicateurs, de leur interprétation et un droit de réponse était possible quand l'interprétation était erronée. Lamine Boubakar et Frédéric Muyard ont ainsi rencontré les responsables de formation et de composante de STGI, SLHS, SJPEG, ST et de l'Upfr des SPORTS. Seule l'UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques n'a pas été visitée ; elle est accompagnée de façon indirecte car les formations concernées sont peu nombreuses (2 licences professionnelles et un master).

Aujourd'hui, il subsiste quelques formations où des précisions ont été demandées, notamment par exemple, pour des Licences professionnelles qui ont des taux d'insertion professionnelle inférieur à 60 % mais qui ont mis en place des actions correctives qui font bouger les lignes.

Frédéric Muyard rappelle ce que signifie « co-accréditation » : un seul diplôme, un seul numéro de diplôme, une seule équipe pédagogique, un seul conseil de perfectionnement...

Il aborde le principe de modularisation de la formation pour être éligible au compte individuel de formation, qui permet à l'université d'être un véritable acteur de la formation professionnelle.

Les dates maquettes définitives seront votées en septembre ; le retour des fiches AOF en mai-juin sera suffisant pour renseigner le dossier d'accréditation.

Par ailleurs, le ministère, en définissant des sites plus larges (COMUE par exemple) souhaite que ce soit ces sites qui remontent l'offre de formation. Pour autant, ce ne sont pas eux qui portent l'offre mais bien les établissements (ici UFC, UB, etc.).

Quand une mention sur un même site est identique à plusieurs établissements, il faut normalement remonter une seule fiche AOF (avec une équipe pédagogique et un conseil de perfectionnement communs). Mais suite à un appel au ministère, il convient de remonter une seule fiche AOF quand les équipes se connaissent et travaillent ensemble, quand celles-ci sont en cours de rapprochement (pour les années à venir par exemple) et il est accepté de remonter 2 fiches AOF séparées pour les autres cas ; il faut alors justifier ce choix.

4. Répartition des crédits BQF 2016 (annexe n°1)

51 projets ont été déposés pour un montant total de 1 208 475 euros. La participation BQF demandée était de 760 600 euros pour une répartition de 187 700 euros de fonctionnement et 580 000 euros d'investissement. En moyenne, les projets étaient financés à hauteur de 37 %.

Comme l'année dernière, il n'y a pas eu de répartition par composante afin de privilégier les projets transversaux (sur les langues ou la certification par exemple) ou trans-composantes (cas des CMI par exemple).

Chaque projet a été expertisé par 2 experts membres de la CFVU ainsi que le VP Formation et son assistante.

La commission les a classés de la façon suivante :

- A : répond parfaitement au cadrage BQF
- AB : répond quasi parfaitement au cadrage BQF (souvent demande de fonctionnement ou d'investissement uniquement)
- B : répond partiellement au cadrage BQF
- BC : répond très partiellement au cadrage BQF, dossier moins bien monté...
- C : hors cadrage BQF

L'exercice s'est avéré long et compliqué mais par respect pour les projets qui ont été déposés et pour l'expertise qui en a été faite, il semblait important de prendre du temps. Les projets ont donc tous été classés comme présenté ci-dessus par la commission, qui s'est terminée à 14h30. Ensuite, la répartition proposée a été effectuée par le VP formation qui l'a soumise aux directeurs de composantes et directeurs des études avant de la soumettre aux membres de la CFVU.

Les projets A ont tous été financés en totalité de ce qui avait été demandé sauf remarques précisées lors de la commission. Les projets AB sont un peu moins dotés et les B sont partiellement dotés. Il a fallu trouver des compromis car si les projets classés A et AB étaient tous servis comme demandé, il ne restait rien pour les autres projets. Il a fallu également faire attention à ce qu'un financement partiel de l'aide BQF ne mette pas en péril la réalisation du projet.

Dans cette proposition, 12 projets ne sont pas financés et tous les financés sont viables (au moins partiellement).

Un projet a posé problème : celui de l'IUT concernant l'achat d'un matériel de pointe pour 120 000 euros dont 70 000 euros demandés au BQF. Il n'était pas possible de le financer d'autant et le faire de façon moindre le condamnerait à ne pas permettre sa réalisation. Il a donc été classé C malgré l'intérêt porté par la commission.

La proposition effectuée permet de consommer l'intégralité de l'enveloppe répartie comme suit : 77 750 euros en fonctionnement et 222 250 euros en investissement.

Frédéric Muyard demande s'il y a des remarques sur la répartition proposée. Pas de remarque. Il la soumet à l'approbation des membres.

VOTE : la répartition des crédits BQF 2016 est adoptée à **l'unanimité**.

Martine Pochard demande comment cela se passe pour les projets qui n'ont pas la totalité de la somme demandée.

Frédéric Muyard répond que ce qui est financé doit être dépensé uniquement en 2016, que dans certains cas, le BQF servira à financer une partie du matériel souhaité, que des compléments de financement peuvent être trouvés, etc.

Les intervenants des points 5, 6 et 7 devant arriver pour 15h15 et 16h, il est décidé de traiter directement le point Scolarité.

8 Scolarité :

a. Calendrier des vacances universitaires 2016/2017 (annexe n°2)

Frédéric Muyard précise que tout est fixé au niveau national pour les vacances scolaires. Il y a cependant une semaine pour les vacances d'hiver à choisir pour l'université et une semaine à la Toussaint pour les IUT. Pour la semaine de février, celle choisie est la même qu'à l'uB et à l'ENSMM à savoir du 18 février après les cours au 27 février au matin.

Concernant les vacances de Toussaint, celles-ci s'étendent du mercredi 19 octobre après les cours au jeudi 3 novembre au matin. Jusqu'ici, pour ne pas trop poser de difficultés dans les calendriers, la semaine choisie était celle du 1^{er} novembre. Il a donc été décidé de prendre la seconde semaine, à savoir du 26 octobre après les cours au 3 novembre au matin.

Thibaut Steinmetz propose une suggestion de forme concernant les vacances d'hiver. Ecrire sur la ligne des vacances de l'IUT : « IUT » et non plus « sauf IUT » qui est à réserver pour la ligne précédente notée « Hiver ».

Frédéric Muyard demande s'il y a d'autres remarques. Pas de remarque. Il soumet le calendrier à l'approbation des membres.

VOTE : le calendrier des vacances universitaires 2016/2017 est adopté à **l'unanimité**.

b. Borne de fin d'année universitaire

Jusqu'ici la couverture par la sécurité sociale était assurée du 1^{er} octobre au 30 septembre mais cette période est amenée à changer et à passer du 1^{er} septembre au 31 août. Avant une période de maintien des droits existait jusqu'au 31 décembre mais celle-ci devrait être supprimée.

Tout ceci impacte directement les calendriers universitaires et notamment les dates de fin de stage ou de soutenance qui pouvaient jusqu'ici avoir lieu au mois de septembre.

Une discussion s'ouvre autour de la problématique que cela pose : étudiants qui réalisent des stages longs, quid de la prise en charge en cas d'accident du travail ou même au titre de la couverture maladie ? Faut-il payer deux fois les droits pour être couvert en septembre ?

Céline Maillot précise qu'aujourd'hui, il n'y a pas encore de réponse claire sur le sujet. L'université attend un positionnement ministériel sur le sujet. Il subsiste encore de nombreuses interrogations (quand est-ce que cela va être réellement mis en place par exemple).

c. Pérennité du principe de validation des calendriers universitaires par les composantes

Frédéric Muyard précise que l'objectif de ce point est d'adopter les trois préconisations énoncées l'an dernier comme étant permanentes/pérennes pour la construction des calendriers par les composantes.

Pour rappel, les voici :

- les calendriers doivent être validés par les conseils de gestion ;
- des échanges avec élus ou représentants étudiants pour la construction de ces calendriers doivent avoir lieu ;
- des temps de révisions adaptés à l'organisation des examens doivent être prévus.

VOTE pour que la construction des calendriers universitaires par les composantes prenne en compte de façon pérenne les trois préconisations énoncées ci-dessus : **unanimité**.

d. Pérennité du principe d'abrogation des DU

Comme le point précédent, il s'agit de valider de façon pérenne un dispositif qui est appliqué depuis deux ans, à savoir l'abrogation des DU qui n'ont pas fonctionné (sans étudiant inscrit) depuis trois ans. Les DU concernés, pour continuer d'exister, doivent faire l'objet d'un nouveau dépôt de dossier et d'une mise à jour des tarifs pratiqués en lien avec la formation continue.

VOTE pour la pérennité du principe d'abrogation des DU : **majorité moins une abstention**.

5. Création d'un parcours à distance Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels avec l'université d'Angers (convention)

Fabrice Bouquet présente la création de ce nouveau parcours et de la convention qui s'y réfère (**documents présentés en annexe n°3a et 3b**).

Laurence Ricq signale que les tarifs de Formation Continue affichés ne sont pas les bons et qu'il est nécessaire de les remettre à jour.

Fabrice Bouquet précise qu'une certification dans le cadre de ce dispositif présente un surcoût de 96 € TTC alors qu'en dehors du réseau, les tarifs pratiqués sont plutôt de l'ordre de 250 € HT.

Discussion autour de l'alternance, des semaines présentielle à Angers et à Besançon, du passage possible au diplôme d'ingénieur plutôt que master, etc.

Florence Lancien soulève un problème de calendrier, notamment le fait que le master 2 se déroule sur 2 ans et le changement de carte de formation qui intervient en 2017.

Laurence Ricq demande aux responsables s'ils ont déjà des candidats potentiels et quand le master ouvrirait.

Fabrice Bouquet précise qu'il espère avoir les informations d'ici avril pour savoir s'il est possible de l'ouvrir ou pas. Pour information, l'objectif est de 100% d'étudiants en formation continue mais le master 2 est viable (budget à l'équilibre) à compter de 9 étudiants si 30 % sont inscrits en FC et 6 étudiants si 50 % sont inscrits en FC.

A noter que les étudiants sont inscrits à Besançon et qu'une part est reversée ensuite à Angers.

VOTE pour la création du parcours et son ouverture en septembre 2016 : **majorité moins une opposition**.

6. Présentation du format innovant de double alternance du master informatique

Fabrice Bouquet présente le format innovant de double alternance du master informatique (**présentation en annexes n°3a – à partir de la diapo n°13 et 3c**).

Durant les périodes en entreprise, l'étudiant y est présent à 80 % et 20% sont réservés pour les UE à distance ; le format d'alternance tel que présenté convient mieux à l'entreprise.

Laurence Ricq précise qu'une enquête va être lancée avec le CFA-Sup pour connaître les conditions de vie des alternants qui sont parfois compliquées.

7. Attribution de crédits ECTS pour les DUEF B1, B1 intermédiaire, B2 et B2 intermédiaire du CLA

Saïd Nourine présente deux documents (annexes n°4a et 4b).

Des ECTS avaient déjà été accordés aux DU A1 et A1 intermédiaire. Il s'agit du même format sur 6 mois qui justifie l'attribution de 30 crédits ECTS à chacun des DU.

Discussion autour des ECTS convertibles en crédits américains sur demande de l'établissement d'origine.

Discussion autour des frais d'inscription pratiqués qui couvrent le coût des intervenants (102 350 €).

VOTE pour l'attribution des crédits ECTS pour les DU EF des niveaux B1, B1 intermédiaire, B2 et B2 intermédiaire du CLA : **unanimité**.

9. Questions diverses

a. Sélection en master

Aujourd'hui, une sélection est souvent pratiquée entre le M1 et le M2 ; il y a d'ailleurs des parcours qui n'existent que pour le M2.

Constat : l'Etat souhaite que les universités accueillent les étudiants en master et en même temps, leur garantissent une insertion professionnelle. Or, il y a beaucoup de filières où il est possible de garantir une insertion professionnelle pour 10, 12 voire 20 diplômés, mais pas davantage.

De ce fait, il y a eu ces dernières années des recours au tribunal administratif ; c'est la responsabilité de l'université qui est engagée.

La compensation mise en place pour favoriser l'étudiant peut quelquefois s'avérer être un piège lorsque les étudiants obtiennent leur M1 sans avoir les prérequis suffisants pour réussir en M2 (de très bonnes notes en langue, APP, et disciplines transversales et de très faibles dans le domaine à proprement parler du master. L'UFC est allé au TA l'an dernier pour un problème de ce type, elle a obtenu gain de cause en référé (procédure rapide).

Le conseil d'Etat vient de trancher très récemment sur le sujet en précisant « qu'une sélection ne peut être mise en place pour l'accès aux formations de 1^{ère} ou 2^{ème} année de Master à l'université que si ces formations figurent sur une liste établie par décret » (lequel décret n'est pas encore sorti). Cette décision du Conseil d'Etat annule, de fait, toutes les décisions rendues par les TA favorables aux universités.

La position de la ministre est claire, elle est opposée à la sélection en master mais elle est d'accord pour la mise en place d'une liste limitative pour sécuriser la rentrée 2016, en attendant d'une réflexion de fond sur la gestion des flux en master.

Frédéric Muyard précise que personnellement, il juge que le master est un diplôme en 2 ans et qu'il est plus pertinent de faire une « gestion des flux » dès le master 1 sauf exception.

Il ajoute que la CPU a fait un communiqué sur le sujet, intitulé : « Halte à l'hypocrisie, la sélection en master existe. Assumons-là ! » (**Annexe n°5**)

La position de la CPU consiste à faire remonter toutes les mentions de master qui opèrent actuellement une sélection entre le M1 et le M2 pour le 4 mars 2016.

Discussion autour de la possibilité d'une gestion des flux à l'échelle des sites avec le risque d'avoir à terme, un master « voiture balai ».

La liste à remonter sera évidemment à confronter avec Dijon, car elle engage des deux côtés.

Frédéric Muyard ajoute que les choses se font un peu dans la précipitation ; une dépêche AEF parue ce jour à 16h17 (il y a 30 minutes) est sortie et titre : « Le ministère précise les modalités d'élaboration de la liste et annonce une concertation ».

Discussion autour de la sélection, des limites de la non-sélection notamment en termes d'impact budgétaire et d'insertion professionnelle.

Maryline Chiron ajoute qu'aujourd'hui, la situation économique française fait qu'on est loin du plein emploi et par conséquent, les étudiants font des études plus longues pour se prémunir du chômage. Or, ils ne sont pas tous faits pour cela.


Frédéric Muyard propose d'échanger avec les composantes pour voir ce que l'UFC fait remonter à la CPU. Il n'est pas judicieux de mettre toutes les mentions non plus.

b. Présentation du pavillon des sciences de Montbéliard

Didier Klein propose de faire une présentation du Pavillon des Sciences de Montbéliard lors d'une prochaine CFVU.

La séance est levée à 17h20 et un moment de convivialité est prévu pour tous les membres de la commission en salle 112.

Le Président de séance :



Frédéric MUYARD

La Secrétaire de séance :



Elodie BELLE

ENT n°	Composante	Coordinateur du projet	Titre du Projet	Classement proposé par la commission	Préconisations / remarques	Attribution FONCTIONNEMENT	Attribution INVESTISSEMENT	Unité budgétaire	CR de Gestion
31	SLHS	FP Tourneux	CMInond : journée de médiation scientifique recherche – développement sur la modélisation des risques d'inondation	AB	sera financé par l'aide au démarrage Figure	0 €	0 €	901	523
39	SLHS	Emilie Gauthier	ULTIM'ACTE	B	Master cohabilité : il faut veiller à une participation équitable entre les établissements	2 000 €	0 €	901	525
38	SLHS	Marie-Rose Guelfucci	Création d'un Pôle LCA (Langues et cultures de l'Antiquité) sur la COMUE et la région BFC (Formation, recherche, cursus professionnalisants L-M-D)	B	voir avec SUN-IP pour formation TBI	0 €	1 700 €	901	902
34	SLHS	Margareta Kastberg	Métiers d'avenir en texte et communication	AB	déplacement annulé en 2015 cause attentats	2 000 €	0 €	901	905
37	SLHS	Sandra Nossik	Mémoires ouvrières de Franche-Comté	B	ne participe au financement que de 2016 (2016-2018). optimiser déplacements (billets groupes).	2 000 €	0 €	901	905
32	SLHS	Rose-Marie VOLLE	Enseignement-Apprentissage des langues et pratiques créatives : une approche réflexive et interculturelle	AB		4 500 €	0 €	901	906
15	SJEPG	Nathalie Chappe	Fête du droit	AB	achat de lots non financé par le BQF	1 100 €	0 €	902	200
16	SJEPG	Fabien Labondance	Cycle de conférences grand public en économie	B	selon calendrier 2016, sur la base de 3 conférences financées en 2016	1 500 €	0 €	902	800
14	SJEPG	Matthieu Houser	Visite de la Cours de Justice de l'Union européenne	B	Récurrence de la demande	800 €	0 €	902	1500
22	ST	Clément Dombry	Pédagogie numérique / Anglais disciplinaire / Mobilité étudiante	B		800 €	2 500 €	903	600
26	ST	MONNEY Sandrine (IGE) et BURON Cédric (MCF)	Interface Mobile-Cassy 2 au service de la chimie expérimentale en Licence	AB	financement partiel	2 000 €	3 800 €	903	800
27	ST	Laurent GUYARD	Modification des TP de Chimie Organique pour un meilleur respect de l'environnement	B	financement dry bath (invest) et condenseurs (fonct)	1 100 €	3 200 €	903	800
44	ST	Maxime Jacquot	REFORM : "la REcherche comme outil de FORMation" CMI PICS	AB		2 000 €	1 500 €	903	800
19	ST	Jérôme Salvi	Mise en place des TP lignes de transmission et hyperfréquences	B		0 €	3 500 €	903	900
44	ST	Maxime Jacquot	REFORM : "la REcherche comme outil de FORMation" CMI SCUBE	AB		2 800 €	0 €	903	1000
21	ST	Pascale Adami, Régis Delage-Mourroux, Annick Fraichard et Michaël Boyer-Guittaut	« Investissement pour la mise en place de TP de culture cellulaire et d'immunologie au sein de la filière de Biologie »	B		1 700 €	20 000 €	903	1100
29	ST UPFR Sports	Nicolas Tordi, Yvan Peterschmitt	Nouveaux outils d'acquisition, d'analyse et d'interprétation de signaux physiologiques chez l'Homme et l'animal	AB	financement de 6 powerlabs	0 €	41 000 €	905	
44	ST	Maxime Jacquot	REFORM : "la REcherche comme outil de FORMation" CMI GA	AB		500 €	3 500 €	903	1200
45	SMP	Pr Pili-Floury Sébastien	Apprentissage des touchers pelviens par la simulation	AB	les 2 simulateurs gynéco sont du fonctionnement (<800€ HT)	1 500 €	6 200 €	904	900
47	UFR SMP UFR ST ISIFC	Aurélié BAGUET	Méthodes d'étude et d'analyse des génomes	AB		0 €	15 000 €	904	900
48	SMP	Fabrice VUILLIER	« Interactive Brain Mapping 3-D » (IBM-3D) : Cartographie Informatique 3-D Interactive de l'anatomie Vasculaire de l'encéphale	AB	Le BQF ne finance pas les intervenants ni la location de salles (veiller répartition invest/fonct)	1 500 €	5 000 €	904	900
50	SMP	Pr François Dumel	Les RSCA, récits de situations complexes authentiques, pourquoi, comment ?	B	Dossier mal présenté - problème dans le montage du budget Utilisation possible de la salle de l'ESPE qui vient d'être équipée à cet effet. Pas de matériel financé	1 500 €	0 €	904	900
30	UPFR Sports	Nicolas Tordi	Mise en ligne des enseignements magistraux	A		0 €	850 €	905	300
43	STGI	Cyrille Verna	Hackaton	AB		0 €	1 500 €	906	100
40	UFR STGI IUT BM	P. BAUCOUR (UFR STGI) P. DESEVAUX (IUT BM)	RENCONTRES ETUDIANTS - PROFESSIONNELS DES METIERS DE L'ENERGIE	B	utiliser le syst visio portable du SUN-IP (sur réservation). Pour simulations entretien, voir service OSE	1 000 €	0 €	906	300
41	STGI	Samir JEMEI (UFR-STGI)	SEMIPRO2 (Shell Eco Marathon PROject 2)	B	possibilité de trouver des sponsors?	0 €	5 000 €	906	300
44	STGI	Maxime Jacquot	REFORM : "la REcherche comme outil de FORMation" CMI H3E	AB		500 €	3 500 €	906	300
42	STGI	Violeta Roxin	Acquisition de postes informatiques pour le Laboratoire de Langues, site de Montbéliard	AB	vérifier qu'il s'agit bien d'invest	0 €	9 000 €	906	500
44	STGI	Maxime Jacquot	REFORM : "la REcherche comme outil de FORMation" CMI ET	AB		0 €	4 000 €	906	600
8	IUT BM	Olivier PERRET	Vidéoprojecteur interactif	A		0 €	1 500 €	912	400
9	IUT BM	Gilles Perrot	Accroître l'interactivité et l'attractivité en CM	A		8 700 €	0 €	912	500
10	IUT BM	Jean-Claude Charr	Équiper les salles de TP d'un système de gestion et de supervision	A	participation au financement de 2/3	0 €	4 800 €	912	500
7	IUT BM	David RAMEL	Caméra thermique vidéo	B		0 €	4 000 €	912	600
1	IUT BM	Christine Bolou-Chiaravalli	Ateliers autour des stéréotypes	B	sans webradio	1 300 €	0 €	912	800
4	IUT BM	David Malsot	Barcelona OFFF 2016 International Festival for the Post-Digital Creation Culture	B		4 000 €	0 €	912	1400
5	IUT BM	Frédéric Moulène	Voyage Pédagogique Gestion Urbaine - Bordeaux 2016	B		3 000 €	0 €	912	1500
6	IUT BM	LASNE ANNIE NEFFATI MABROUKA	Université des familles	AB	4 kits transcription (devis optimisé) 407,94 €/unité cf. devis	1 650 €	0 €	912	1500
54	ISIFC	Nadia BUTTERLIN	Intermeditech	AB		2 500 €	0 €	914	200
52	ESPE	Branka RUPIC	Salles d'expérimentation pédagogique	A	impossibilité de financer la totalité de ce qui est demandé	10 000 €	30 000 €	918	454
17	Service Commun de Documentation	Hélène Pouilloux	Création d'un Learning Lab « L'ATELIER »	A	imprimante 3D non financée	300 €	4 400 €	923	200
18	Service Commun de Documentation	Françoise CHAMBEFORT	Parentèses numériques dans le Nord Franche-Comté	A	le budget doit être optimisé	0 €	2 800 €	923	200
36	SCD UFR SLHS CTU	Anne-Claire HÂGI	Développement de l'usage du numérique dans les formations en histoire (UFR SLHS et CTU)	B	financement de 2 PC et augmenter cofinancement pour ouvrages		2 000 €	923	200
36	SCD UFR SLHS CTU	Anne-Claire HÂGI	Développement de l'usage du numérique dans les formations en histoire (UFR SLHS et CTU)	B	financement de 2 PC et augmenter cofinancement pour ouvrages	3 000 €		923	400
33	SLHS CTU	Alexandre MOINE	Web Documentaire — Approche de la complexité d'un territoire	A		2 500 €	2 100 €	926	100

ENT n°	Composante	Coordinateur du projet	Titre du Projet	Classement proposé par la commission	Préconisations / remarques	Attribution FONCTIONNEMENT	Attribution INVESTISSEMENT	Unité budgétaire	CR de Gestion
12	IUT25-70, CLA, ESPE, SUN-IP, SUMPPS, CRI	Christophe Reffay	Téléportation pédagogique	A	co-Finance le complément de 5 robots (dans cette phase expérimentale), soit 10634 au lieu de 28500 demandés pour 10 robots. Pas de financement fonctionnement (intervention SUN-IP)	0 €	10 600 €	921 sous CR SUNIP	300
13	SUN-IP IUT Besançon-Vesoul UFR STGI	Christophe Reffay	Boîtiers de votes à l'UFC - Prolongement	A		0 €	2 800 €	921 sous CR SUNIP	300
53	Celab	Christophe LANG	Préparation à la certification en langues pour non-spécialistes	A	budget présenté HTI 26 ordis + licence tuteur en invest, 26 licences utilisateur en fonct	10 000 €	26 500 €	Centre de certification	300
20	ST	J.-M Friedt	Conception et réalisation de systèmes embarqués numériques	BC		0 €	0 €		
23	ST	Abdenbi Mohand Ousaid	Station de caractérisation et de commande d'actionneurs piézoélectriques	BC		0 €	0 €		
25	ST	Sophie Mariani	Concevoir une exposition sur le métier d'éco-designer	BC		0 €	0 €		
2	IUT BM	Isabelle LAFORGUE	Réussir son embauche	C	initiative à soutenir, voir service OSE. Pas financée dans cadre BQF	0 €	0 €		
3	IUT BM	Nadège POINSOT-LARESICHE	Achat de vidéoprojecteurs	C	hors cadre BQF	0 €	0 €		
11	IUT BV	Francis TOUYERAS, Loïc HALLEZ	Synergie dans l'enseignement des Sciences des Matériaux	C	intéressant mais impossible à morceller, malgré cofinancement important (1 seul appareil, coût trop important, 75 000€ demandés sur 130 000)	0 €	0 €		
24	ST	Nicolas JANEY	Simulation d'entretiens d'embauche - Travail en groupes en TD	C	initiative à encourager mais non finançable ici. Se rapprocher du service OSE	0 €	0 €		
28	ST	Emmanuelle Jacquet	Réaliser l'agencement idéal pour un apprentissage actif	C	beau projet mais le financement concerne surtout des prestations d'études et aucune garantie de faisabilité	0 €	0 €		
35	SLHS	Alexandra Laurent	Séminaire pluridisciplinaire « apprendre à travailler ensemble »	C	Ce séminaire existe déjà et est déjà en partie financé par l'UFC. Quid de la participation des partenaires (IFS, IFMK, SMP, école SF...)?	0 €	0 €		
46	SMP	Pr Séverine VALMARY-DEGANO	Découverte de la biopathologie	C	Outil très intéressant mais le projet devrait être porté au niveau national ?! Sur les étudiants de 3ème cycle	0 €	0 €		
49	SMP	Pr François Dumel	« Ma thèse, mon combat » : entre labeur et plaisir	C	Piste à envisager : voir les solutions gratuites qui sont très performantes (ex : logiciel stats "R", logiciel biblio "Zotero")	0 €	0 €		
51	SMP	Pr François Dumel	Médecine Gé, viens (re)prendre ton pied...	C	Dossier mal présenté	0 €	0 €		

TOTAL proposition répartition	fonctionnement	investissement
300 000 €	77 750 €	222 250 €



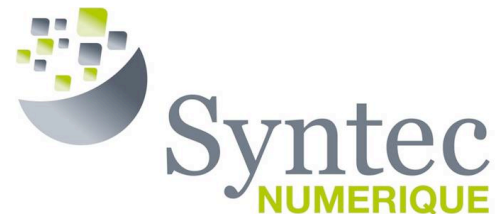
VACANCES UNIVERSITAIRES ANNEE 2016 - 2017 :
(sauf UFR SMP)

Congés	Du (après les cours)	Au (matin)
Toussaint (pour certaines formations)	26 octobre 2016	03 novembre 2016
Noël	17 décembre 2016	03 janvier 2017
Hiver (sauf IUT)	18 février 2017	27 février 2017
IUT	18 février 2017	06 mars 2017
Printemps	15 avril 2017	02 mai 2017

Master Informatique spécialité *DVL* parcours
« *Ingénierie du Test et de la Validation*
Logiciels et systèmes »

Universités d'Angers et de Franche-Comté

CFVU – 23 Février 2016



Plan

- ① **Objectifs du projet**
- ② **Acteurs du projet**
- ③ **Partenaires envisagés**
- ④ **Concurrents & concurrence**
- ⑤ **Contexte et motivations**
- ⑥ **Plan d'action**

Acteurs du projet

□ 2 Universités spécialisées dans la Qualité/Test Logiciel (bac+5)

□ Département d'Informatique - Université de Franche-Comté



- Master complètement à distance (EAD)
- Formation « Développement et Validation Logiciel » (DVL) depuis 2013
- **Points forts** : télé-enseignement (12 ans d'expérience en EAD), cohabilitation Universités de Franche-Comte et Luxembourg, bon adossement recherche
- **Points faibles** : formation récente créée en 2013



□ ISTIA – Ecole d'Ingénieurs de l'Université d'Angers



- Formation d'ingénieurs & master international en présentiel
- Formation « Qualité Logiciel » (QUASSI) depuis 1999 (14 ans d'expérience ; 150 diplômés ; antenne au Maroc : 2 promotions)
- Formation « initiale » accessible à la formation continue (< 10%)
- **Points forts** : intervenants professionnels (75%), partenariat permanent avec les entreprises (projets & stages), reconnaissance par le milieu professionnel (offres stages/emplois) & les diplômés, insertion professionnelle très rapide
- **Points faibles** : formation peu adaptée à la formation continue



Partenaires métiers

□ CFTL – ISTQB, GASQ, REQB

□ Promotion des métiers Qualité/Test Logiciel

- Formation CFTL reconnue au niveau international (syllabus, glossaire)
- Définition précise des métiers du test (cf. fiches métiers)

□ Promotion de la certification individuelle

□ Réseau d'experts (formation, définition des compétences/formation...)



□ SYNTEC numérique (branche métier)

80% du CA du numérique en France, 365 000 emplois, 1250 entreprises membres dont 600 éditeurs de logiciels (850 PME, 300 start-up, 25 grands groupes, 75 ETI)

□ Promotion des métiers/formations Qualité/Test Logiciel

- Augmenter l'attractivité sur le Numérique (métiers « en tension »)
- Développer de nouveaux apprentissage (e-pédagogie)

□ Promotion de la formation continue

- Aide à la montée en compétence salariés/entreprises (formation tout au long de la vie)
- Financement de la formation continue via le FAFIEC



Positionnement / concurrence

Qualité - Test Logiciel

Formation Public	Qualifiante	Certifiante	Diplômante
Etudiant	Très peu de formations	Quelques formations accréditées CFTL-GASQ	Très peu de formations
Salarié	Beaucoup de formations (tarif & qualité diverses)	Plusieurs formations accréditées CFTL	Quasiment aucune formation adaptée (formation initiale)
En recherche d'emploi & reconversion	????	????	Très peu de formations (quasi aucun candidat)

Contexte et motivations

□ Volonté de mettre en place une formation continue

□ Avantages

- **Stagiaire** : réponse aux besoins sociaux (reconversion, recherche d'emploi), expérience, employabilité (formation diplômante et certifiante ; métier en tension), études prises en charge financièrement
- **Entreprises** : réponse aux besoins du marché (métier en tension), aides salariales, ressource, montée en compétence
- **Établissements** : formation rémunérée, attractivité formation, accéder au marché francophone (FR, LU, CH, MAR, TUN...), compétences complémentaires (UA-UFC), développement de la Formation Continue

□ Inconvénients

- **Stagiaire** : investissement très fort : double vie / exigence, durée (2 ans), peu de temps libre, taux de réussite / formation initiale (FOAD et FC ; abandon)
- **Entreprise** : durée (2 ans), rythme de formation imposé par l'établissement
- **Établissement** : nb suffisant de stagiaires, suivi régulier du stagiaire, équipe dédiée (administratif, pédagogie), stabiliser l'équipe enseignante : enseignements dans « le marbre » (pb intervenant pro, pb déplacements...)



Calendrier

□ Octobre 2014

- Dépôt des statuts de l'association fédérant les établissements de l'enseignement supérieur autour de la Qualité/Test Logiciel



□ Juin à décembre 2015

- Analyse de la concurrence
- Etude des besoins des entreprises
- Ingénierie de la formation

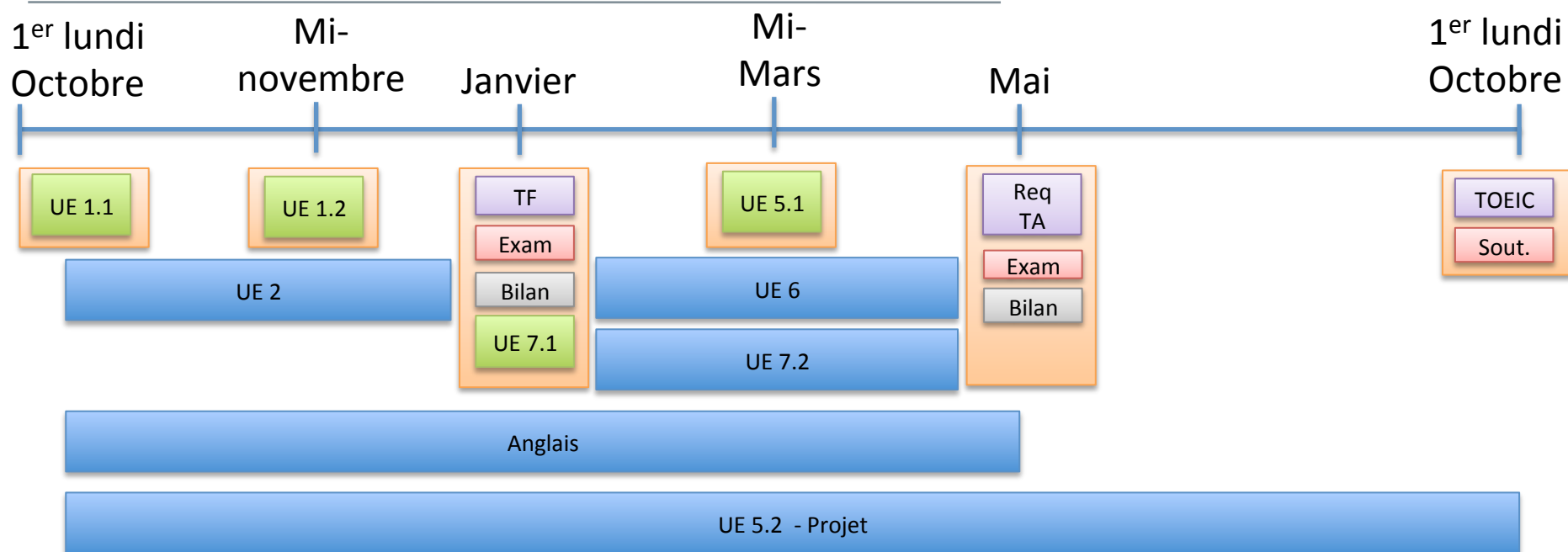
□ Janvier à juin 2016 :

- Accord cadre
- Communication



□ Septembre 2016 : ouverture

Déroulement formation – Année 1



Première année : début et fin semaine du 1^{er} lundi d'octobre

- UE 1 (4 ECTS) : Cycle de vie, Qualité et Performance
- UE 2 (5 ECTS) : Fondement du test
- UE 5 (5 ECTS) : Qualimétrie et Risque / Projet
- UE 6 (5 ECTS) : Génie Logiciel
- UE 7 (5 ECTS) : Automatisation et Infrastructure de Tests
- Anglais (6 ECTS)

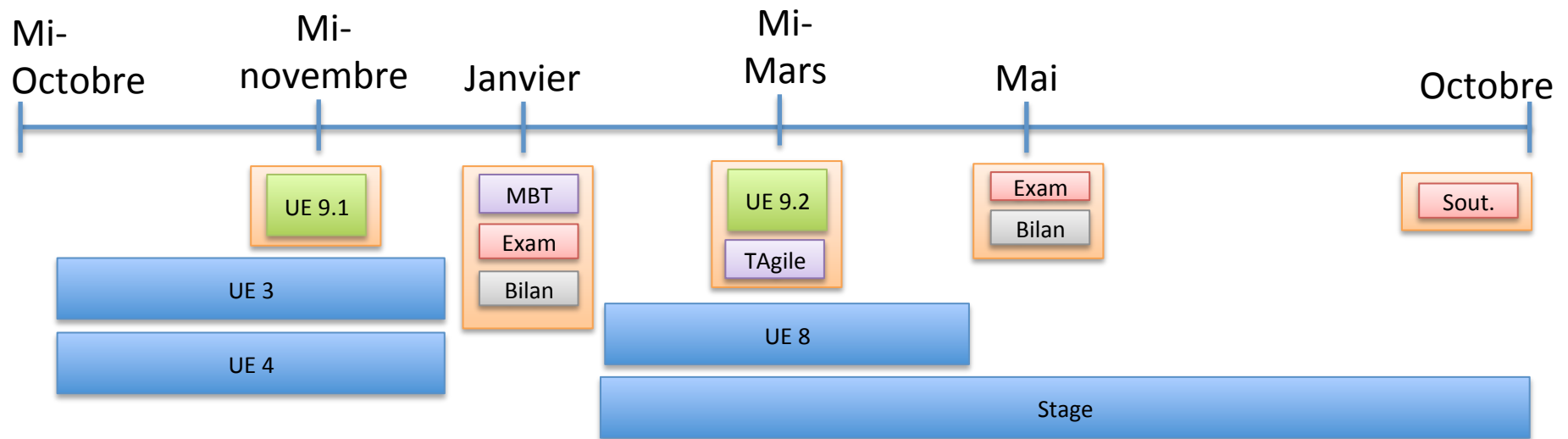
4 certifications possibles

6 périodes de regroupements (4 semaines + 3 jours + 1 jour)

Légende

- UE EAD
- UE Présentielle
- Regroupement
- Certification
- Evaluation
- Bilan

Déroulement formation – Année 2



Deuxième année : début mi-octobre – fin octobre

- UE 3 (5 ECTS) : Test Fonctionnel
- UE 4 (5 ECTS) : Test Non Fonctionnel
- UE 8 (5 ECTS) : Démarche Avancée pour le Test
- UE 9 (5 ECTS) : Qualité Logiciel / Test Agile
- Stage (10 ECTS)

2 certifications possibles

5 périodes de regroupements (1 semaine + 2 + 3 + 1 +1 jours)

Légende

- UE EAD
- UE Présentielle
- Regroupement
- Certification
- Evaluation
- Bilan

Merci de votre attention



Master informatique en double alternance

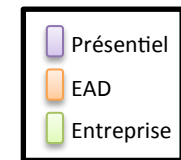
Rappel sur l'alternance

- **Type de contrat :**
 - CDD de 6 mois à 2 ans dans une entreprise
 - Contrat de travail : 35h / semaine
 - Alternance Entreprise – Centre de formation
 - Démarrage en entreprise possible 2 mois avant la Formation
- **Financement :**
 - Formation financée par l'entreprise : 6500 €/an
 - L'entreprise reçoit aide par des organismes (OPCA)
- **Mise en place en 2016-2017**
 - Formation minimum de 150h sur la durée du CDD et 15 à 25% de la durée du CDD (1607 h/an)

Présentation formation

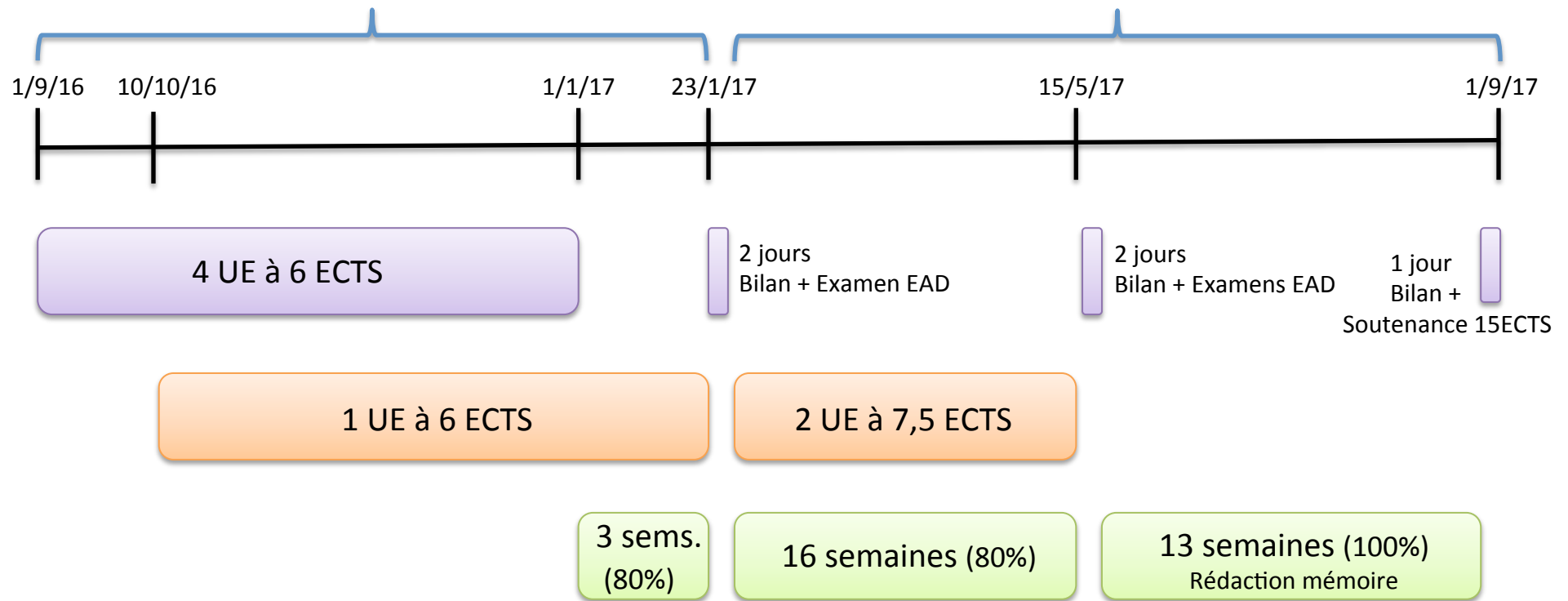
- **Contrat de 20 (ou 24) mois en entreprise**
 - 2 mois (ou 6 mois) à l'Université
 - 18 mois en entreprise (73 semaines dont 47 semaines à 80%)
 - Semestre 2 Master 1 et année de Master 2
 - 1^{er} janvier année n – 31 Août année n+1
- **Double alternance**
 - Université et Entreprise
 - Enseignement présentiel et à distance
 - Formation de 761h (17,1% - 23,68 %)
- **Mise en place en 2016-2017**
 - 1^{er} contrats en janvier 2017 (septembre 2016)

Master 1^{ère} année



S7 : 24 + 6 ECTS – 303 h de formation

S8 : 15 + 15 ECTS – 112h de formation

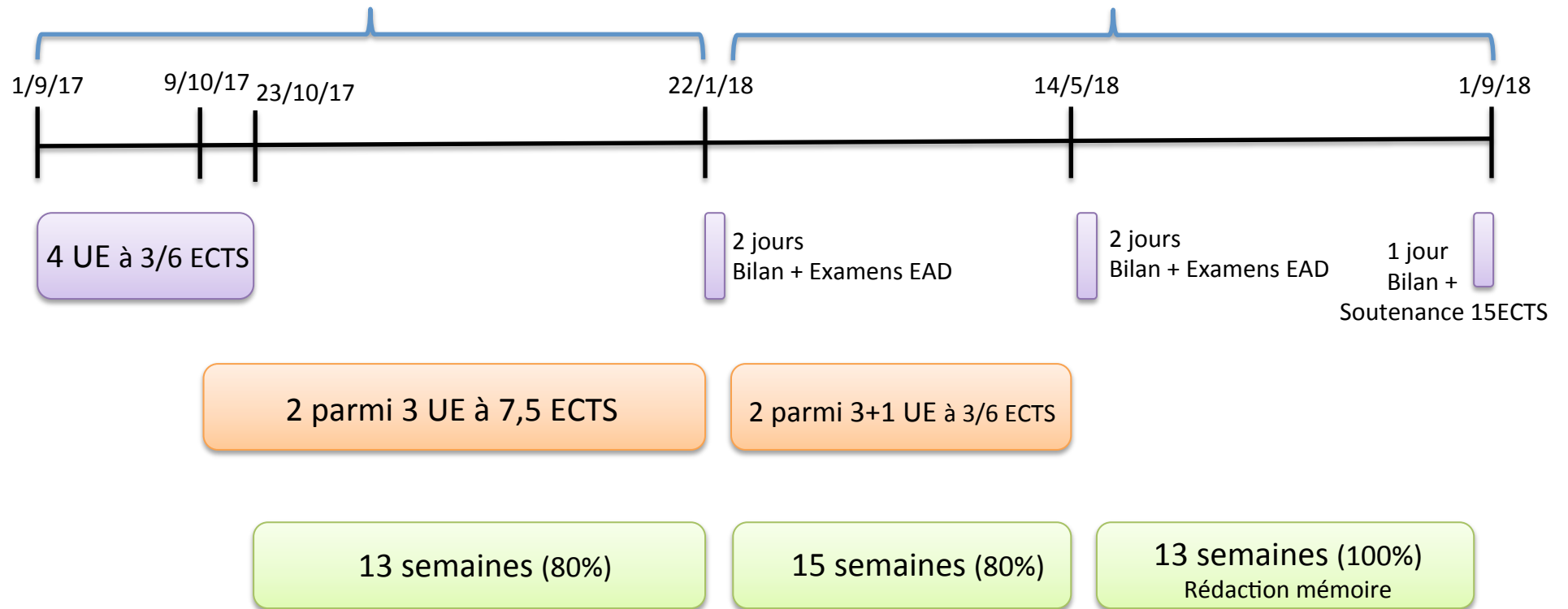


Master 2^{ème} année



S9 : 15 + 15 ECTS – 241 h de formation

S10 : 15 + 15 ECTS – 105h de formation



Merci de votre attention



Convention de co-habilitation

Entre

L'Université d'Angers (France)

Et

L'Université de Franche-Comté (France)

L'Université d'Angers

40 rue de Rennes – BP 75532 – 49035 Angers Cedex 01

Représentée par son président, le Professeur Jean-Paul Saint-André

Ci-après dénommée (UA)

D'une part,

Et

L'Université de Franche-Comté

Sise 1 rue Claude Goudimel, 25030 Besançon cedex, France

Représentée par son Président, le Professeur Jacques Bahi,

Ci-après dénommée (UFC)

ARTICLE 1 - INTRODUCTION

La convention concerne la co-habilitation puis co-accréditation d'un parcours de la spécialité Développement et Validation du Logiciel au titre de l'habilitation et d'un parcours au titre de l'accréditation intitulé *Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et systèmes – ITVL* (intitulé ci-après master ITVL) du diplôme de master de la mention Informatique pour l'UFC et Ingénierie des systèmes complexes pour l'UA. Ce diplôme fait figurer l'affiliation à chaque établissement dans le cadre d'une convention de coopération entre UA et l'UFC. Cette convention est conclue jusqu'en 2020 et à partir de septembre 2016.

L'objet de cette convention permet de promouvoir les échanges culturels, scientifiques et technologiques entre les deux institutions, de façon à renforcer leurs relations académiques.

Cette convention définit les modalités de formation, de constitution des équipes pédagogiques, de contrôle des connaissances et des aptitudes et les modalités de certification, dans le respect des exigences de qualité requises par la procédure française d'habilitation à délivrer les diplômes concernés.

Au cours de la période que couvre le présent avenant, les étudiants inscrits à ce programme de Master recevront, s'ils satisfont aux conditions académiques du programme, un diplôme

décerné par avec les deux sceaux des universités : UA, UFC et signé par le recteur de l'académie de Besançon conformément à la circulaire n° 2014-0018 du 23-10-2014 article II.2.c

ARTICLE 2 - OBJECTIFS ET MODALITES DE LA FORMATION

Le master ITVL concerne une deuxième année de master. Il vise à former ou renforcer les compétences des personnes ayant un profil de testeur avec une base de connaissance en informatique. A ce titre, nous effectuons une sélection sur dossier et éventuellement avec un entretien.

Cette formation s'adresse à des personnes qui cherchent une évolution de statut et/ou de compétences pour candidater sur des profils d'ingénieur d'assurance qualité logiciel, système ou de tests. Elles devront être titulaires d'un master, d'un bac+4 ou équivalent. La formation a été pensée pour une approche à demi-vitesse (une année de diplôme universitaire est réalisée sur deux années pleines d'octobre N à septembre N+2). Cette dernière se déroule dans un format hybride avec une partie à distance et une partie lors de semaines de regroupement.

Ces compétences sont approfondies et validées à l'occasion de la réalisation d'un mémoire de mise en situation (appelé ici stage) (au deuxième semestre de l'année deux) alliant une problématique simple qui doit être éclairée par une analyse fouillée et distanciée des missions en entreprise, et s'appuyant sur une revue de la littérature.

L'atteinte de ces objectifs repose notamment sur l'expertise diversifiée des enseignants chercheurs intervenant au sein de ce programme qui touche un ensemble de champs d'études et de recherche.

Le stage

En année deux, les étudiants réalisent une mise en situation qui peut prendre la forme d'un stage ou de mission pour les personnes déjà en emploi d'une durée minimum de 16 semaines.

La signature d'une convention de stage, fourni par l'un des deux établissements, est nécessaire et l'étudiant sera encadré par un enseignant de l'une des deux universités.

La soutenance aura lieu dans l'une des deux universités un programme de soutenance sera établi en coordination entre les établissements en privilégiant le lieu dont est issu l'encadrant académique. Le jury est composé d'au moins 2 enseignants.

ARTICLE 3 - MODALITES DE CONSTITUTION DES EQUIPES PEDAGOGIQUES ET CANEVAS DES COURS

L'architecture du diplôme de master ITVL est présentée en annexe.

Les cours sont sous la responsabilité d'un enseignant de l'un des deux établissements : UA et UFC à travers la plateforme ENT gérée par l'UFC.

Ce responsable peut constituer une équipe pédagogique pour le bon fonctionnement de son module. Nous appellerons par la suite « le responsable » cette entité.

Le responsable du cours doit veiller à la présence d'un support de cours, de l'animation des forums de discussion associés au cours et de la mise en place de devoirs et de leur correction conformément à la charte des enseignements (à distance) des deux universités.

Le responsable doit assister au bilan fait sur son module en fin de semestre.

Le responsable doit fournir un sujet pour permettre l'évaluation des connaissances acquises durant son module pour la session d'examens.

Le responsable veille à la réalisation des corrections des copies d'examens dans le délai imparti pour permettre la tenue des jurys.

Le responsable doit être présent pour les jurys concernant son module, l'utilisation de moyens de communications type visio-conférence ou téléphonique est possible.

Le calendrier est défini en début d'année par l'équipe pédagogique du master.

ARTICLE 4 - MODALITES FINANCIERES

L'Université de Franche-Comté se charge de :

- La prise en charge des éléments administratifs et scolarités des étudiants ;
- L'organisation des examens sur le site de Besançon ;
- L'organisation des cours sur le site de Besançon ;
- la gestion de l'infrastructure pédagogique de l'ENT ;
- la délivrance du diplôme ainsi que l'annexe descriptive du diplôme.

L'Université d'Angers se charge de :

- l'inscription des étudiants pour l'accès au système d'information de l'UA ;
- L'organisation des examens sur le site d'Angers ;
- L'organisation des cours sur le site d'Angers.

La rémunération des intervenants est faite par chaque établissement suivant ses règles.

De plus, puisque l'UFC perçoit l'ensemble des éléments financiers. Elle établira un bilan financier annuel portant sur les frais d'inscription permettant de répartir les produits dans les deux établissements suivant les modalités financières données en annexe.

ARTICLE 5 - MODALITES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

La personne déposant sa candidature doit présenter sa demande d'admission en suivant les formalités exigées dans le dossier de candidature. Ce dossier doit être envoyé à l'UFC pour son traitement préalable avant la phase de Pré-sélection.

Pré-sélection / Admission

La pré-sélection des dossiers est réalisée par l'équipe pédagogique du master.

L'admission est ensuite déterminée en concertation avec au moins un représentant de chaque établissement et dans la limite de la capacité d'accueil.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est de 32 étudiants par années académique et pédagogique soit :

- M2 année 1 : 32 étudiants ;
- M2 année 2 : 32 étudiants.

Le calendrier pour les candidatures et les différentes phases d'admission sont fixés en début d'année par l'équipe pédagogique du master.

ARTICLE 6 - MODALITES DE GESTION DU PROGRAMME

Un comité de pilotage du programme est créé.

Il peut siéger en visioconférence.

Il est constitué :

- du responsable du master à l'UFC,
- du responsable du master à l'UA.

Il arrête la composition de l'équipe pédagogique.

Ce comité aura en outre pour fonction, conformément à l'article 6 du décret 2005-450 de préparer le rapport spécifique à adresser aux ministres concernés ainsi qu'à l'instance d'évaluation compétente.

Il statue sur tout litige ou dispositions non prévues dans la présente convention.

Ce comité organise également la sélection des candidats au programme ainsi que les délibérations sur les sessions d'examen.

L'Université d'Angers donne délégation de gestion des notes et des résultats à l'université de Franche-Comté. Cette dernière procède à l'enregistrement des résultats de chaque cours, après transmission des délibérations des jurys ainsi qu'à la création des relevés de notes à la fin de chaque session.

Ces relevés de notes doivent être accessibles pour l'ensemble des acteurs.

ARTICLE 7 - MODALITES D'EVALUATION DES COURS PAR LE(S) ETUDIANT(E)S

Chaque Unité d'Enseignement du programme doit faire l'objet d'une évaluation par les étudiantes et étudiants en utilisant l'interface d'évaluation de l'Espace Numérique de Travail de l'UFC. Cette évaluation est effectuée a minima annuellement.

L'UFC transmet les résultats de cette évaluation aux responsables.

ARTICLE 8 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES

Les Modalités de Contrôle de Connaissances de l'UFC ainsi que le règlement des examens de l'UFC s'appliquent.

Une session de rattrapage est organisée pour l'ensemble des modules excepté le projet

Les procédures d'évaluation des connaissances, les mesures de suivi de l'avancement des étudiant(e)s dans leurs études et le système de notation sont ceux en vigueur à l'Université de Franche-Comté.

ARTICLE 9 - MODALITES DE CONSTITUTION DU JURY

Le jury de délibération est constitué au minimum d'un enseignant de chaque établissement (UA, UFC) et en conformité avec l'article D613-19 du code de l'éducation, il est arrêté par le président de l'UFC.

ARTICLE 10 - MODALITES DE DELIVRANCE DES ECTS

Les crédits ECTS seront délivrés selon les modalités inscrites dans l'annexe.

ARTICLE 11 - LITIGES

En cas de désaccord relatif à l'exécution de l'avenant, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable par le rapprochement des Présidents des deux Universités.

Dans l'hypothèse où ceux-ci ne seraient pas parvenus à un accord, le différend sera soumis à une procédure de conciliation auprès des Chanceliers des deux Universités.



Pr. Jacques Bahi

Président
Université de
Franche-Comté

Pr. Fabrice Bouquet

Directeur du Centre de
Télé-enseignement
Universitaire de l'UFC



Pr. Jean-Paul Saint-André

Président
Université d'Angers

Pr. Fabrice Guerin

Directeur de l'ISTIA –
Ecole d'Ingénieurs de
l'Université d'Angers

Le tableau ci-dessous reprend la maquette du master ITVL ainsi que les intervenants susceptibles d'assurer la coordination des UE :

Master 2 - ITVL

Année 1	Semestre	ECTS	Volume ETD	Présentiel	Responsable UE & intervenants	Université
UE1: Cycle de vie, Qualité et Performance	1	4	45	Oui	<u>A. Todoskoff, K. Hedeoud-Perrot</u>	UA
UE 2 : Fondement du test	1	5	50	Non	<u>B. Legeard</u>	UFC
UE 3 : Génie Logiciel	2	5	50	Non	<u>F. Peureux</u>	UFC
UE 4 : Autom. et Infra. de Tests	2	5	50	Oui	<u>F. Bouquet</u>	UFC
UE 5 :				Oui	<u>A. Todoskoff, Y. Duport</u>	UA
- Qualimétrie	2	2	24			
- Projet	1 et 2	3	Ref			
UE 6 : Anglais	1 et 2	6	60	Non	<u>P. Verguet</u>	UFC
TOTAL		30	279 h.			

Année 2	Semestre	ECTS	Volume ETD	Présentiel	Responsable UE & intervenants	Université
UE 7 : Test Fonctionnel	1	5	50	Non	<u>B. Legeard</u>	UFC
UE 8 : Test Non Fonctionnel	1	5	50	Non	<u>Y. Le Traon</u>	UFC
UE 9 : Qualité logiciel et Agilité	2	5	45	Oui	<u>P. Kahn, K. Hedeoud-Perrot</u>	UA
UE 10 : Démarche avancée pour le tests	2	5	50	Non	<u>J. Julliand</u>	UFC
UE 11 : Stage	1 et 2	10	Ref	Oui	<u>A. Todoskoff</u>	UA
TOTAL		30	195 h.			
TOTAL GENERAL		60	484 h.			

La répartition des 11 modules sur les universités est le suivant :

- Université de Franche-Comté : 8 modules et 36 ECTS
- Université d'Angers : 4 modules et 24 ECTS

Annexe 2 - Montant des frais d'inscription

Au montant des frais d'inscription réglementaire perçu par l'UFC :

- Droits universitaires (fixé par ministère) : 261,10¹ €
- Droits pédagogiques : 5,9¹ € par ECTS
- Dans le cas de la formation continue, le montant est de 3 250 €

Le reversement sera constitué de trois parties :

1. Les heures effectuées par les intervenants relevant de l'UA sur la base des heures dans l'annexe A. Soit actuellement : 104 h ETD
2. Les heures effectuées au titre du référentiel aux intervenants de l'UA. Le référentiel est rémunéré sur la base de 2 h ETD par projet encadré et 4 h ETD par stage suivi.
3. La répartition des produits restants se fait sur la base des sommes perçues au titre de l'inscription de l'étudiant avec une répartition au prorata du nombre d'ECTS fait dans chaque établissement soit 24/60 pour l'UA et 36/60 pour l'UFC. A cette somme est déduite avant répartition les coûts pour ce master dont la liste est la suivante :
 - heures versées à l'UA (cf. point 1 et 2),
 - 8h par modules d'EAD (soit 40h ETD) auxquelles il faut ajouter les 18h ETD du module 7.1
 - les heures de référentiels payés aux intervenants de l'UFC
 - 35 € par étudiant pour le module d'anglais
 - 200 € par étudiant pour la gestion de scolarité
 - Les frais pris par la formation continue pour la gestion des dossiers.
 - Les frais de déplacement des intervenants du master devant se rendre sur les sites de formations hors université d'origine.

Ainsi en juin l'UFC établit un bilan financier sur la base de ces trois parties qu'il envoie à l'UA pour accord. Ensuite, l'UA établit une facture correspondant aux montants des reversements issus du bilan financier.

Master informatique en alternance

L'objet de ce document est de présenter une offre de formation innovante basée sur une double alternance entre l'université et l'entreprise d'une part et formation présentielle et distante d'autre part. Ce master mention informatique est basé sur les spécialités présentielles (CODES et SDR) et à distances (I2A et DVL). Il est compatible avec l'offre CMI.

1. Formation en alternance en Contrat de Professionnalisation

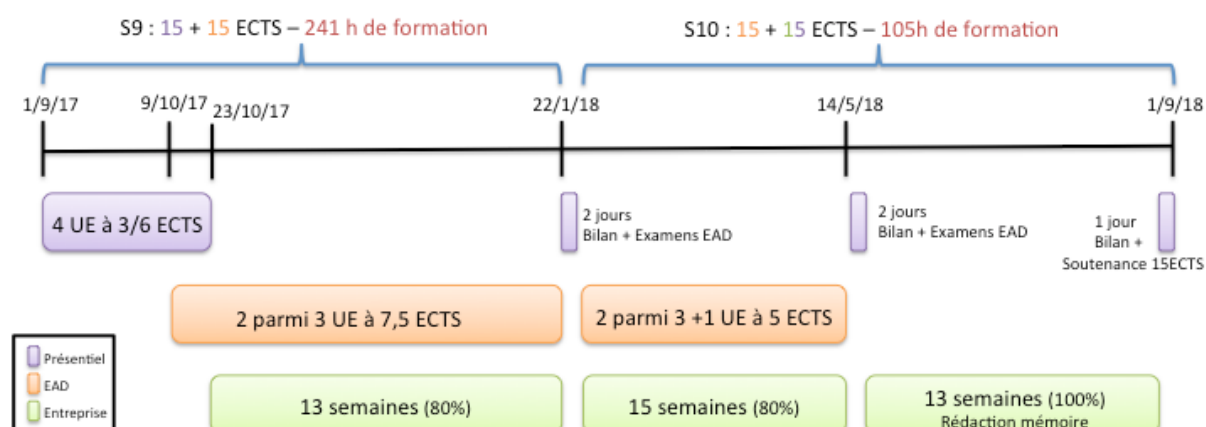
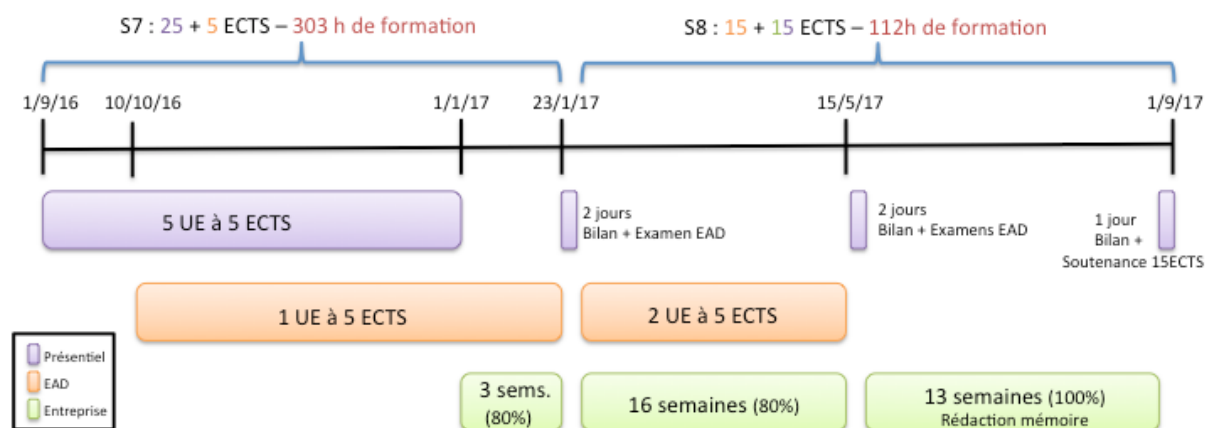
Cette formule permet de suivre une formation en apprentissage d'une durée de 20 à 24 mois tout en étant salarié d'une entreprise, en CDD avec contrat appelé Contrat de Professionnalisation. Ainsi, le contrat peut démarrer dès le semestre 1 de master première année ou au semestre 2 de master première année d'où les 4 mois de différence. L'étudiant bénéficie de 761 heures de formation sur l'ensemble de son master et de 73 semaines dans l'entreprise (dont 47 semaines à 80%).

2. Construction du master

Pour les étudiants ayant signés ou souhaitant signer ce type de contrat, ils suivent le premier semestre avec les autres étudiants, mais une UE est en EAD pour accompagner les étudiants dans ce format spécifique. Nous proposons 3 semestres (20 mois) en double alternance :

- Université-Entreprise (l'étudiant est présent alternativement à l'Université et en entreprise)
- Formation présentielle et à Distance (l'étudiant étudie à l'université ou dans son entreprise pour cela il sera contractualisé qu'il soit libéré 2 demi-journées par semaine)

L'étudiant peut par un jeu d'options en deuxième année de master donner une coloration à son master sur la base de la spécialité qu'il aura choisie. Le rythme annuel de la formation est donné dans les deux figures ci-dessous :





Proposition pour l'attribution d'ECTS dans le cadre des diplômes DUEF B1i et DUEF B1 du Centre de Linguistique Appliquée de l'université de Franche-Comté.

Présentation du DUEF B1 intermédiaire et du DUEF B1

Les diplômes DUEF (diplôme d'université d'études françaises) sont des diplômes d'université de langue et culture françaises délivrés par le CLA de l'Université de Franche-Comté. Ils se préparent dans le cadre d'une formation appelée « Langue, Culture et Société ».

Ils sont au nombre de 6 :

- DUEF B1 intermédiaire
- DUEF B1
- DUEF B2 intermédiaire
- DUEF B2
- DUEF C1 intermédiaire
- DUEF C1

Il s'agit de formations modulaires comprenant un volume horaire présentiel de 195 à 214h30 (selon les options choisies) réparties sur 13 semaines.

Leur référentiel est basé sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, complété par un référentiel spécifique au CLA portant sur les aspects culturels.

L'enseignement des DUEF B1i et B1 associe des Unités d'Enseignement obligatoires, dans le domaine de la pratique du français écrit et oral, ainsi qu'une approche des réalités socioculturelles, ainsi que quatre unités d'enseignements optionnelles dans les différents domaines suivant : phonétique, littérature, théâtre et art contemporain ...

L'enseignement est assuré par des enseignants, professeurs, Maîtres de conférences du CLA ou de l'UFR SLHS, ainsi que par des PRAG, PRCE et intervenants extérieurs spécialistes du domaine.

Proposition d'attribution de crédits ECTS aux étudiants des DUEF B1i et B1

Le Centre de Linguistique Appliquée et l'UFR SLHS souhaitent que les étudiants suivant les DUEF B1i et B1 puissent, au terme de leur semestre, recevoir des crédits ECTS. Cette proposition est motivée par plusieurs arguments:

1. La délivrance de crédits ECTS aux étudiants des diplômes DUEF B1i/B1 permettrait la mise en place d'accords avec des universités européennes trop rares actuellement, dans les formations semestrielles du CLA.
2. L'attribution de tels crédits améliorerait l'attractivité du programme LCS pour les publics étrangers qui souhaitent l'intégrer en B1i ou B1 et poursuivre leurs études l'UFC (comme c'est le cas actuellement). Cela permettrait d'augmenter les effectifs notamment en SLIC et en FLE.
3. Le programme B1 comprenant un volume horaire présentiel de 195h à 214h30 justifie la délivrance de crédits ECTS qui, reposent sur la charge de travail nécessaire à l'étudiant pour atteindre les résultats attendus à l'issue du processus de formation.
4. Le cumul possible des crédits ECTS permettrait aux apprenants d'étudier à leur rythme et leur éviterait un accès trop rapide à des niveaux supérieurs sans avoir le niveau requis.
5. Le programme semestriel du CLA délivrant un diplôme universitaire devrait s'inscrire dans le processus global de l'enseignement supérieur. Ceci aboutirait également à une harmonisation entre les diverses composantes de l'UFC.
6. L'attribution de crédits ECTS est de plus en plus courante et outre les pays de l'Union européenne ou de l'AELE, d'autres pays ont rejoint le processus de Bologne, comme la Fédération de Russie. D'autre part, la majorité des pays comme les USA, le Canada, ou Taïwan adoptent progressivement une architecture similaire au système LMD et des crédits ECTS. Ainsi la délivrance de crédits ECTS permettrait une équivalence et une reconnaissance des diplômes du CLA. Les étudiants américains ou taïwanais (public très présent au CLA notamment aux niveaux B1) pourraient donc valider leur année en France.

Exemple de conversion (aux Etats Unis) :

0.50 ECTS = 0.30 US College Credit Hours
 0.83 ECTS = 0.50 US College Credit Hours
 1.00 ECTS = 0.60 US College Credit Hours
 1.67 ECTS = 1.00 US College Credit Hours

4. L'attribution de crédits ECTS dans le cadre de diplômes d'université est une pratique courante dans de nombreuses universités. Elle contribue à l'attractivité de ces diplômes, notamment auprès des étudiants de l'Union Européenne. Aucune réglementation ne l'interdit.
5. Au terme d'une réflexion à laquelle le CLA s'est associée, une vingtaine de centres universitaires de Français langue étrangère, réunis au sein de l'ADCUEFE (Association des directeurs de centre universitaires de français pour étrangers), ont partiellement harmonisé les maquettes de leurs diplômes semestriels de FLE, qui portent tous désormais le nom de DUEF. Plusieurs universités ont déjà fait le choix de délivrer des ECTS aux titulaires de leurs DUEF : UBP de Clermont, Nice, Rennes II, Grenoble 3. Le problème de l'attractivité des DUEF du CLA par rapport à celle de ces autres diplômes d'université se pose actuellement.

Nous proposons donc, qu'à compter de l'année universitaire 2016-2017, cette grille d'attribution de crédits ECTS soit annexée à la maquette des diplômes DUEF B1i et DUEF B1 :

Programme du DUEF B1 intermédiaire

(Durée : 1 semestre/13 semaines)

Unités d'enseignement - UE	Heures présentiel	ECTS
UE obligatoires		
• 100 – Pratiques d'expression et de compréhension orales	6h	10
• 101 – Pratiques d'expression et de compréhension écrites	6h	10
• 102 – Approche des réalités socioculturelles	1h30	5
UE optionnelles (en choisir une obligatoirement)		
• 103 – Prononciation, rythme et intonation	3h	5
• 104 - Culture et patrimoine	1h30	5
• 105 - Journal en ligne	1h30	5
• 106- Vie politique française et institutions	1h30	5

Choix du cursus

- Le candidat doit suivre les trois UE obligatoires, choisir une ou deux UE optionnelles, jusqu'à atteindre un total de 30 ECTS

Programme du DUEF B1

(Durée : 1 semestre/13 semaines)

Unités d'enseignement - UE	Heures présentiel	ECTS
UE obligatoires		
• 100 – Pratiques d'expression et de compréhension orales	6h	10
• 101 – Pratiques d'expression et de compréhension écrites	6h	10
• 102 – Approche des réalités socioculturelles	1h30	5
UE optionnelles (en choisir une obligatoirement)		
• 103 – Prononciation, rythme et intonation	3h	5
• 104 - Culture et patrimoine	1h30	5
• 105 - Journal en ligne	1h30	5
• 106- Vie politique française et institutions	1h30	5

Choix du cursus

- Le candidat doit suivre les trois UE obligatoires, choisir une ou deux UE optionnelles, jusqu'à atteindre un total de 30 ECTS



Proposition pour l'attribution d'ECTS dans le cadre des diplômes DUEF B2i et DUEF B2 du Centre de Linguistique Appliquée de l'université de Franche-Comté.

Présentation du DUEF B2 intermédiaire et du DUEF B2

Les diplômes DUEF (diplôme d'université d'études françaises) sont des diplômes d'université de langue et culture françaises délivrés par le CLA de l'Université de Franche-Comté. Ils se préparent dans le cadre d'une formation appelée « Langue, Culture et Société ».

Ils sont au nombre de 6 :

- DUEF B1 intermédiaire
- DUEF B1
- DUEF B2 intermédiaire
- DUEF B2
- DUEF C1 intermédiaire
- DUEF C1

Il s'agit de formations modulaires comprenant un volume horaire présentiel de 195 à 214 h30 (selon les options choisies) réparties sur 13 semaines.

Leur référentiel est basé sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, complété par un référentiel spécifique au CLA portant sur les aspects culturels.

L'enseignement des DUEF B2i et B2 associe des Unités d'Enseignement obligatoires, dans le domaine de la pratique du français écrit et oral, de la grammaire ; ainsi qu'une vingtaine d'unités d'enseignements optionnelles dans différents domaines : phonétique, littérature, théâtre et art contemporain, cinéma, histoire de l'art, vie politique, français des affaires...

L'enseignement est assuré par des enseignants, professeurs, Maîtres de conférences du CLA ou de l'UFR SLHS, ainsi que par des PRAG, PRCE et intervenants extérieurs spécialistes du domaine.

Proposition d'attribution de crédits ECTS aux étudiants des DUEF B2i et B2

Le Centre de Linguistique Appliquée et l'UFR SLHS souhaitent que les étudiants suivant les DUEF B2i et B2 puissent, au terme de leur semestre, recevoir des crédits ECTS. Cette proposition est motivée par plusieurs arguments:

1. La délivrance de crédits ECTS aux étudiants des diplômes DUEF B2i/B2 permettrait la mise en place d'accords avec des universités européennes trop rares actuellement, dans les formations semestrielles du CLA.
2. L'attribution de tels crédits améliorerait l'attractivité du programme LCS pour les publics étrangers qui souhaitent l'intégrer en B2i ou B21 et poursuivre leurs études l'UFC (comme c'est le cas actuellement). Cela permettrait d'augmenter les effectifs notamment en SLIC et en FLE.
3. Le programme B2 comprenant un volume horaire présentiel de 195h à 221h justifie la délivrance de crédits ECTS qui, reposent sur la charge de travail nécessaire à l'étudiant pour atteindre les résultats attendus à l'issue du processus de formation.
4. Le cumul possible des crédits ECTS permettrait aux apprenants d'étudier à leur rythme et leur éviterait un accès trop rapide à des niveaux supérieurs sans avoir le niveau requis.
5. Le programme semestriel du CLA délivrant un diplôme universitaire devrait s'inscrire dans le processus global de l'enseignement supérieur. Ceci aboutirait également à une harmonisation entre les diverses composantes de l'UFC.
6. L'attribution de crédits ECTS est de plus en plus courante et outre les pays de l'Union européenne ou de l'AELE, d'autres pays ont rejoint le processus de Bologne, comme la Fédération de Russie. D'autre part, la majorité des pays comme les USA, le Canada, ou Taïwan adoptent progressivement une architecture similaire au système LMD et des crédits ECTS. Ainsi la délivrance de crédits ECTS permettrait une équivalence et une reconnaissance des diplômes du CLA. Les étudiants américains ou taïwanais (public très présent au CLA notamment aux niveaux B2) pourraient donc valider leur année en France.

Exemple de conversion (aux Etats Unis) :

0.50 ECTS = 0.30 US College Credit Hours
 0.83 ECTS = 0.50 US College Credit Hours
 1.00 ECTS = 0.60 US College Credit Hours
 1.67 ECTS = 1.00 US College Credit Hours

4. L'attribution de crédits ECTS dans le cadre de diplômes d'université est une pratique courante dans de nombreuses universités. Elle contribue à l'attractivité de ces diplômes, notamment auprès des étudiants de l'Union Européenne. Aucune réglementation ne l'interdit.
5. Au terme d'une réflexion à laquelle le CLA s'est associée, une vingtaine de centres universitaires de Français langue étrangère, réunis au sein de l'ADCUEFE (Association des directeurs de centre universitaires de français pour étrangers), ont partiellement harmonisé les maquettes de leurs diplômes semestriels de FLE, qui portent tous désormais le nom de DUEF. Plusieurs universités ont déjà fait le choix de délivrer des ECTS aux titulaires de leurs DUEF : UBP de Clermont, Nice, Rennes II, Grenoble 3. Le problème de l'attractivité des DUEF du CLA par rapport à celle de ces autres diplômes d'université se pose actuellement.

Nous proposons donc, qu'à compter de l'année universitaire 2016-2017, cette grille d'attribution de crédits ECTS soit annexée à la maquette des diplômes DUEF B2i et DUEF B2 :

Programme du DUEF B2 intermédiaire

(Durée : 1 semestre/13 semaines)

Unités d'enseignement - UE	Heures présentiel	ECTS
UE obligatoires		
• 200 - Pratiques d'expression et de compréhension orales	4h30	6
• 201 - Pratiques d'expression et de compréhension écrites	4h30	6
• 201 - Pratiques d'expression et de compréhension écrites	1h30	6
UE optionnelles		
• 204 - Prononciation, rythme et intonation	1h30	4
• 206 - Etude de la société française actuelle	1h30	4
• 207 - Etudes des textes littéraires	1h30	4
• 209 - Traduction anglais/français	1h30	4
UE optionnelles complémentaires communes aux programmes B2, C1i et C1		
• 521 - Histoire contemporaine de la France	1h30	4
• 522 - Histoire de l'art	1h30	4
• 523 - Culture et patrimoine	1h30	4
• 524 - Journal en ligne	1h30	4
• 525 - Vie politique française et institutions	1h30	4
• 526 - Cinéma français et francophone	1h30	4
• 531 – Communication professionnelle	1h30	4
• 611 - Pratique de l'écriture créative	3h	4
• 633 - Théâtre et expression	1h30	4

Choix du cursus

- Le candidat doit suivre les trois UE obligatoires, choisir trois UE optionnelles, jusqu'à atteindre un total de 30 ECTS

Programme du DUEF B2

(Durée : 1 semestre/13 semaines)

Unités d'enseignement - UE	Heures présentiel	ECTS
UE obligatoires		
• 200 - Pratiques d'expression et de compréhension orales	4h30	6
• 201 - Pratiques d'expression et de compréhension écrites	4h30	6
• 201 - Pratiques d'expression et de compréhension écrites	1h30	6
UE optionnelles		
• 204 - Prononciation, rythme et intonation	1h30	4
• 206 - Etude de la société française actuelle	1h30	4
• 207 - Etudes des textes littéraires	1h30	4
• 209 - Traduction anglais/français	1h30	4
UE optionnelles complémentaires communes aux programmes B2, C1i et C1		
• 521 - Histoire contemporaine de la France	1h30	4
• 522 - Histoire de l'art	1h30	4
• 523 - Culture et patrimoine	1h30	4
• 524 - Journal en ligne	1h30	4
• 525 - Vie politique française et institutions	1h30	4
• 526 - Cinéma français et francophone	1h30	4
• 531 - Communication professionnelle	1h30	4
• 611 - Pratique de l'écriture créative	3h	4
• 633 - Théâtre et expression	1h30	4

Choix du cursus

- Le candidat doit suivre les trois UE obligatoires, choisir trois UE optionnelles, jusqu'à atteindre un total de 30 ECTS

HALTE A L'HYPOCRISIE, LA SELECTION EN MASTER EXISTE, ASSUMONS-LA !

Le Conseil d'Etat vient de rendre un avis sur la question de l'accès en master. Depuis plusieurs mois les universités sont attaquées par des avocats défendant des étudiants auxquels l'accès à un master 2 a été refusé. Les textes qui s'appliquent à la sélection en master placent les établissements et les étudiants dans une situation d'insécurité juridique que vient de mettre en évidence le Conseil d'Etat. Le problème est posé depuis de nombreuses années, et la CPU demande qu'il soit enfin réglé. Les gouvernements successifs ont préféré l'immobilisme. Ce n'est plus acceptable !

Refuser la sélection à l'entrée des formations, c'est laisser se mettre en place une sélection par l'échec au détriment de l'intérêt des étudiants. Au contraire, une sélection organisée et ordonnée est la garantie de la qualité des formations, de la réussite des étudiants et d'une bonne insertion professionnelle, participant ainsi à l'insertion et à l'ascension sociale des étudiants et à une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur.

La CPU rappelle les positions publiques, qu'elle a toujours portées, dans le cadre des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de manière régulière (positions du 8 février 2014 ; 5 mars 2015 ; 23 avril 2015) appelant instamment le gouvernement à l'adoption d'un texte sécurisant la situation, dans l'attente d'une solution plus satisfaisante relative à une sélection encadrée et organisée de l'entrée en master.

Le diplôme national de master est un parcours en quatre semestres, adossé à la recherche. Il s'agit d'un cycle de formation en 120 ECTS, sanctionné par un diplôme, qui permet une insertion professionnelle à haut niveau de formation. **Le master est le second cycle d'études universitaires national, fondamentalement différent du cycle licence.** Son accès doit être régulé par un processus d'orientation et de sélection, après la licence sur la base de prérequis objectifs, publics, transparents et opposables, comme c'est le cas dans la plupart des pays.

La loi Libertés et Responsabilités des Universités de 2007, et la loi relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche de 2013 ont accru l'autonomie des universités françaises. La part d'autonomie réelle des universités françaises reste cependant faible en comparaison de leurs homologues – et concurrentes- en Europe et dans le monde. En particulier, ce sont nos universités qui sont les moins autonomes en matière de pédagogie. Cette situation nuit à leur capacité d'innovation, à leur engagement à assurer leurs missions de formation et d'insertion professionnelle, tout comme à l'image qu'elles renvoient à leurs partenaires socioprofessionnels nationaux et internationaux. La CPU préconise donc de renforcer cette autonomie pédagogique et l'autonomie de choix des étudiants.

La CPU recommande, d'une part, de mettre en place un système permettant à l'étudiant de faire un choix pertinent d'orientation dès son inscription en M1 et de permettre aux universités de les sélectionner. Chaque université doit conduire une réflexion sur les flux d'entrée et de sortie pour chaque master. Un système de « bourse » nationale post licence pourrait permettre à tout étudiant de licence qui souhaite poursuivre en master d'élargir ses possibilités de poursuite d'étude réussie. **La CPU n'est en aucune manière favorable à un malthusianisme**, et souhaite au contraire permettre le maintien de formations de très grande qualité, sanctionnées par une insertion professionnelle réussie, et une consolidation du potentiel scientifique de notre pays.

Une telle réflexion ne saurait être déconnectée de la mise en place d'une action politique pour favoriser et valoriser l'employabilité d'un nombre conséquent de titulaires d'une licence, générale comme professionnelle.

Au regard de ces éléments, la CPU demande donc au gouvernement de prendre acte des conséquences qu'implique la position du Conseil d'Etat et demande :

- La mise en place d'une orientation renforcée et d'une possibilité de sélection dès l'entrée dans le cycle master. Toute décision qui irait dans un sens contraire serait incompréhensible à l'international, comme au niveau national. Certaines disciplines pourront conserver, dans des conditions qui doivent être sécurisées juridiquement, une sélection entre M1 et M2, pour des raisons d'examens professionnels et concours, ou des exigences liées à certaines professions réglementées, en particulier. Ces mesures doivent comprendre un accompagnement favorisant la mobilité géographique à la fin de la licence, avec un effort particulier à destination des étudiants en situation matérielle difficile.
- La mise en place d'une « bourse » nationale des formations en Masters entre le L3 et le M1, pour mettre en adéquation l'offre et la demande. L'examen des flux montre que ce système peut permettre de donner à chaque étudiant une place pour poursuivre ses études à l'université.

Ces mesures doivent être mises en œuvre rapidement. Elles sont les seules à même de répondre aux attentes des étudiants, des enseignants et personnels des universités, et aux intérêts scientifiques et économiques de notre pays. C'est une question de stratégie nationale ; il s'agit là d'un des objectifs de la StrANes portés par le Ministère lui-même, pour la création d'une société apprenante.

De manière transitoire et en conséquence de la décision du Conseil d'Etat, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche doit adopter immédiatement un décret précisant la liste des formations autorisées à pratiquer une sélection, pour sécuriser la situation actuelle avant la rentrée universitaire 2016-2017 qui devra comprendre l'ensemble des formations qui pratiquaient la sélection en 2014-2015.